



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BULLETIN N° 2**  
**Du 15 au 31/12/2022**

# **Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique**

## AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins présentant des traces d'engins de pêche sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016. En 2017, un groupe de travail national, co-piloté par le ministère de la Mer (DGAMPA<sup>1</sup>) et le ministère de la Transition écologique (DEB<sup>2</sup>), et composé de scientifiques, de représentants professionnels et d'ONG, a été constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces évènements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est particulièrement complexe et sensible.

Depuis l'hiver 2020-2021, la France s'est engagée sur de nombreuses actions visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et, à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Aujourd'hui, en réponse à l'avis motivé de la Commission européenne portant sur l'application de la directive « habitat, faune, flore » et en s'appuyant sur les connaissances acquises, le gouvernement français met en place un nouveau plan d'action jusqu'en 2025. Ce plan d'action ambitieux doit dans un premier temps permettre d'évaluer l'efficacité de trois dispositifs techniques visant à réduire les captures accidentelles de dauphins communs sur les fileyeurs du golfe de Gascogne d'ici septembre 2024. À l'issue de ce test de grande ampleur, une généralisation des équipements pourra être préconisée afin de limiter les captures accidentelles à un niveau compatible avec le bon état écologique. Le plan d'action permettra par ailleurs de contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'évaluation des captures accidentelles d'espèces protégées par les engins de pêche dans le golfe de Gascogne. Un budget global de 17,8 millions d'euros est mobilisé par l'État.

Au niveau européen, ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal, et doivent se concrétiser par une recommandation conjointe. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne, vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

Comme c'est le cas depuis 2020, l'État dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte Atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 avril 2023. Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions.

[La totalité des bulletins des hivers précédents est accessible ici.](#)

---

<sup>1</sup> Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'aquaculture (DGAMPA)

<sup>2</sup> Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

## AXE 1: AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

### 1. Déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4).

Dix déclarations de capture accidentelle de dauphins communs ont pour l'instant été recensées sur la deuxième quinzaine de décembre. Ce recensement reste toutefois à consolider, car l'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres n'est pas encore réceptionné pour le mois de décembre (voir pages 8 et 9, Aide à la lecture des chiffres).

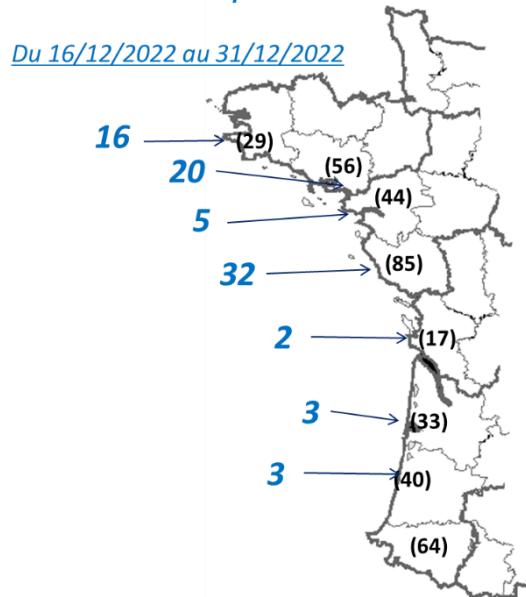
### 2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte Atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

→ 81 petits cétacés ont été retrouvés sur les côtes Atlantique du 15/12 au 31/12/2022

Détail des échouages	Du 16/12 au 31/12/2022	Totaux depuis le 1 <sup>er</sup> /12/2022
Dauphin commun	72	76
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	4	4
Marsouin commun	1	2
Grand dauphin	4	5
Dauphin bleu et blanc	0	4
Totaux	81	91

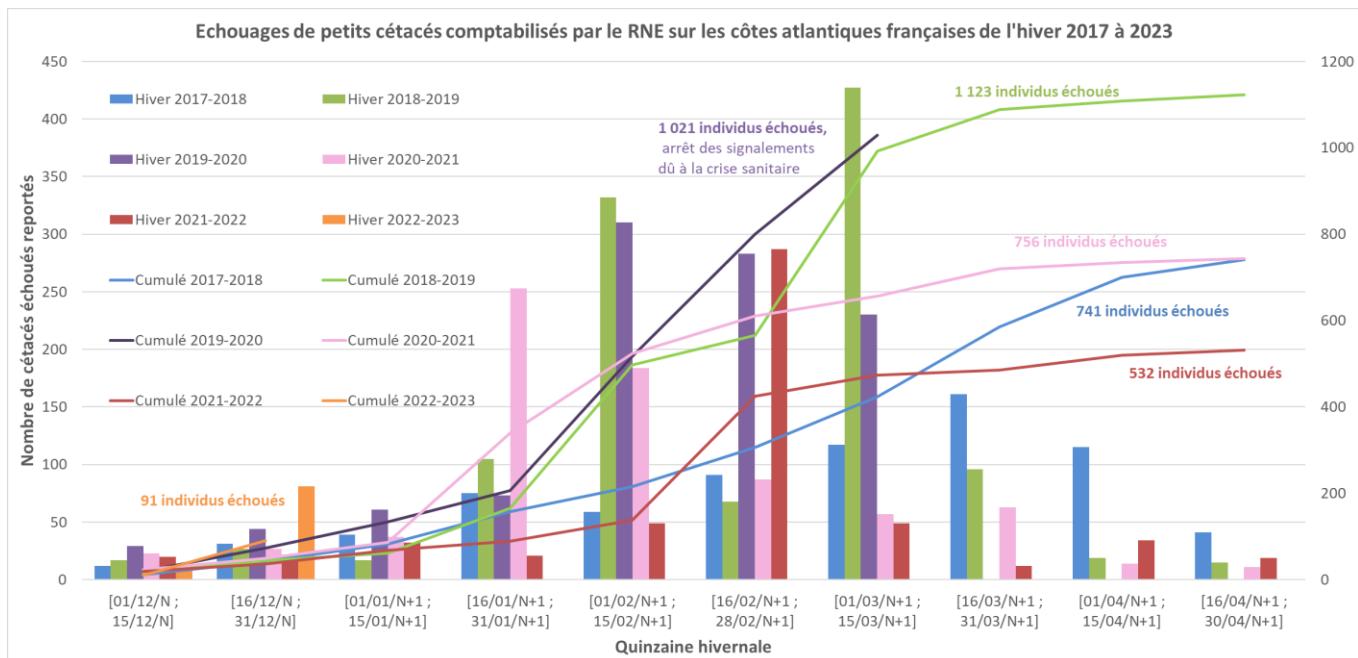
*Nombre de petits cétacés recensés échoués par département*

Du 16/12/2022 au 31/12/2022



Le graphique suivant présente l'évolution des échouages hivernaux depuis l'hiver 2017-2018 à aujourd'hui<sup>3</sup>. Il permettra de comparer les échouages aux années précédentes.

<sup>3</sup> Pour rappel, la première augmentation importante des échouages a été rapporté à l'hiver 2016-2017 avec 981 échouages sur la côte au cours de la période à risque.



#### ✓ Projet BALPHIN : amélioration des connaissances de la dérive des petits cétacés capturés

Les objectifs du projet BALPHIN (porté par Pêcheurs d'Aquitaine, en partenariat avec les Pêcheurs de Bretagne et l'IRD, et financé par France Filière Pêche) sont de suivre des carcasses de dauphins communs capturés accidentellement au moyen de sondes et/ou balises permettant de collecter la profondeur, la température, voire la lumière afin d'estimer la trace de la dérive de la carcasse. Cela permet d'observer les déplacements des dauphins communs capturés et relâchés au sein de la colonne d'eau. Ce projet est complémentaire du projet Dolphin Dead Tag porté par l'Observatoire Pelagis.

Trois types de dispositifs ont été utilisés pour suivre la dérive des carcasses (7 balises miniPAT de Wildlife Computers, 26 sondes DST Centi TD de star Oddi et 10 s(urvival)PAT de Wildlife Computers/centi-TD). 43 sondes et/ou balises ont été distribuées entre février 2021 et septembre 2022 sur tout le golfe de Gascogne. Les balises ont été placées, lorsque des situations de captures accidentelles ont été rencontrées par des observateurs dans le cadre du projet LICADO, ou directement par des pêcheurs volontaires.

Au total, 22 carcasses ont pu être marquées avec des sondes et/ou des balises, sur tout le golfe de Gascogne et sur différents engins de pêche (9 aux chaluts pélagiques, 13 aux filets) :

Nombre de sondes posées	Nombre de carcasse échouée	Nombre de sondes avec une récupération des données	Nombre de carcasses qui flottent	Nombre de carcasses qui coulent	Comportement de carcasse inconnu (données non récupérées)
22	1 (5%)	16 (73%)	5 (31%)	11 (50%)*	6 (27%)

\*Dont 3 carcasses ont flotté plusieurs heures, voire plusieurs jours, et ont donc dérivé à cette période et deux carcasses marquées se sont déplacées une fois posée sur le fond.

Après analyse des données récupérées, chaque comportement de la carcasse a été discuté et validé par tous les partenaires du projet. Pour 16 carcasses marquées (73%), les données ont pu être récupérées, ce qui est une réussite.

Sur l'ensemble des carcasses marquées avec une sonde BALPHIN, 1 seule s'est échouée (5%), ce qui reste inférieur au taux d'échouage moyen observé au cours de ces 15 dernières années (24 % (IC95 % [17 % ; 32 %]) d'après l'Observatoire Pelagis<sup>4</sup>).

L'hétérogénéité des résultats par rapport au nombre de données recueillies ne permet pas encore de définir les facteurs influençant la flottabilité des carcasses (profondeur et conditions de capture, engin de pêche, conditions météorologiques, conditions morphologiques de l'animal). Il semble donc nécessaire de continuer à améliorer les connaissances sur le comportement de la carcasse au sein de la colonne d'eau.

Les sondes restantes et non utilisées à ce jour continueront à être déployées en 2023.

### 3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque

Les observations embarquées sont une autre source de données, qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. L'augmentation des observations embarquées débute au 15 décembre 2022 et se poursuit jusqu'au 30 avril 2023.

Du 15/12 au 31/12/2022, 11 marées ont été observées sur des fileyeurs côtiers et mixtes, correspondant à **11 jours de mer**. **Aucune capture accidentelle** de cétacés n'a été observée. Le détail des observations est présenté ci-dessous :

	Marées observées	Captures de petits cétacés
<b>Fileyeurs 3 miles/côtiers</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>Fileyeurs Mixte</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Fileyeurs Large</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chaluts pélagiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

L'activité au chalut pélagique n'a pas encore débuté (cf. *L'activité de pêche, cette quinzaine ?, page 7*).

Suite à la publication de [l'arrêté du 27 décembre 2022](#) relatif à l'obligation de participer à un programme d'observation embarquée des navires de pêche de plus de quinze mètres sous pavillon français, à partir du 1er janvier 2023, les fileyeurs et chaluts pélagiques et démersaux de plus de 15 mètres devront participer à minima une fois par an au programme d'observation embarquée.

### 4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAMe

Le projet OBSCAMe vise à mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne au travers de caméras embarquées. Le projet a été initié en janvier 2021, avec 5 navires (phase 1). 15 navires supplémentaires ont rejoint le projet en phase 2 (20 navires au total).

Lors de la période à risque hivernale 2021/2022, 51 captures accidentelles de petits cétacés ont été identifiées sur le projet OBSCAMe (16 en janvier, 27 en février, 1 en mars et 7 en avril). Sur cette période, les navires de la phase 2 ont été progressivement équipés. Au total, 19 navires étaient équipés fin avril 2022 (le vingtième équipé en juillet 2022).

<sup>4</sup> Peltier H., Authier M., Caurant F., Dabin W., Daniel, P., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Van Canneyt, O., Spitz J., 2020. Bilan 2020 des événements d'échouages de l'hiver et de l'été, cartographie des mortalités et corrélation spatiale avec les pêches. Rapport scientifique dans le cadre de la convention avec le MTE. Observatoire PELAGIS – UMS 3462, La Rochelle Université / CNRS, 12 pages

La collecte des données OBSCAMe se poursuit lors de cette période à risque hivernale 2022/2023 sur 19 navires (un navire ayant fait naufrage fin 2022).

Voici ci-dessous un tableau présentant les principales données collectées sur le projet depuis 2021 :

Période de collecte des données	Nombre de navires	Nombre de marées aux filets observées / heures de visionnage	Nombre de captures accidentelles de petits cétacés et espèces concernées	Engins associés aux captures
<b>⚠ Ces données n'ont pas encore fait l'objet d'analyses scientifiques et n'ont pas lieu d'être extrapolées</b>				
De janvier à décembre 2021	5 *	> 280 marées (représentant plus de 490 jours de mer ****)  > 2 600 heures	11 individus : 9 dauphins communs 2 marsouins communs	Trémail (8) et filet maillant calé (3)
De janvier à août 2022 **	20 ***	> 1 400 marées (représentant plus de 2370 jours de mer ****)  > 9 300 heures	88 individus : 55 dauphins communs 27 marsouins communs 2 grands dauphins 1 globicéphale commun 3 odontocètes non identifiés jusqu'à l'espèce	Trémail (73), filet maillant calé (10) et filet maillant non spécifié (5)

\* 3 navires ont été équipés en plus des 5 navires fin décembre 2021, portant la collecte d'images sur 8 navires fin décembre 2021

\*\* Le visionnage du mois d'août 2022 est encore en cours sur 2 navires

\*\*\* 1 navire a fait naufrage en novembre 2022 et certains dispositifs sur d'autres navires n'ont pas enregistré en continu (système coupé ou défaut d'enregistrement) \*\*\*\*jours de mer = nombre de jours calendaires sur lesquels s'effectue les marées aux filets

Les données OBSCAMe ont fait l'objet d'une première analyse descriptive et feront prochainement l'objet d'analyses scientifiques approfondies dans le cadre du projet DELMOGES.

Le projet se poursuit sur le premier semestre 2023 puis laissera ensuite place au **projet OBSCAMe+** pour « **OB**servation pour mieux comprendre les **Captures Accidentelles d'espèces Marines** protégées au travers du dispositif d'observation électronique à distance ».

Dans le cadre du nouveau plan d'action, ce projet OBSCAMe+ permettra d'équiper un total de 100 fileyeurs en caméras embarquées d'ici fin 2023 afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun et de mieux comprendre les captures accidentelles des espèces protégées (mammifères marins, tortues marines, oiseaux marins et esturgeon européen). Pour cela, un marché public a été publié par l'OFB (marché en phase de consultation), ce marché débutera au premier semestre 2023.

Financement OBSCAMe - phase 2 : 2,1 millions d'euros (FEAMP, Etat, OFB)

#### 4. Équipement des fileyeurs et chaluts pélagiques en système de géolocalisation (VMS)

Dans le cadre du nouveau plan d'action, la publication de l'[arrêté du 27 décembre 2022](#) relatif à l'obligation d'emport d'équipements du système de surveillance des navires embarqués à bord de

navires de pêche de moins de douze mètres sous pavillon français vise à mieux caractériser l'activité de pêche dans le golfe de Gascogne des navires de moins de 12 mètres, en améliorant leur localisation. Ainsi, tout navire de pêche de six mètres, et plus, évoluant, à l'exception des navires de 5e catégorie de navigation, dans le golfe de Gascogne et détenant à bord des filets et/ou des chaluts doit être équipé d'une balise VMS ou, le cas échéant, d'une balise VMS Petits-Côtiers, pleinement opérationnelle et paramétrée pour émettre une position en temps réel toutes les heures à compter du départ du port.

L'arrêté précise le calendrier d'installation des VMS des navires d'ici fin 2023.

## 5. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentielles de dauphins communs : projet Delmoges

Ce projet scientifique lancé en mars 2022 pour une durée de 3 ans, piloté par l'Ifremer et la Rochelle Université-CNRS, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentielles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire.

Une partie de ce projet concerne le développement d'outils numériques participatifs, permettant de partager et diffuser les connaissances à un large public afin d'organiser des débats et d'aider à la prise de décisions. Ainsi, une plateforme numérique a été conçue en fin d'année 2022. La phase de test par les porteurs de projet commencera au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour ensuite ouvrir la plateforme à tous au cours du premier semestre 2023.

En pratique, la plateforme permettra :

- ✓ d'avoir accès à de la documentation sur le projet Delmoges, ses avancées et ses résultats, ainsi que sur des sujets liés aux thématiques abordées ;
- ✓ d'animer des débats sur différentes thématiques, avec un médiateur ;
- ✓ de définir des critères d'évaluation (contraintes, coûts, risque acceptabilité, etc.) et de voir les mesures de remédiation (établies de manière concertée et collective par les acteurs) qui émergent.

Cette plateforme viendra notamment alimenter les réflexions au sein des instances de concertation comme le groupe de travail national piloté par la DGAMPA et la DEB.

Elle sera accessible via le site web de Delmoges : <https://delmoges.recherche.univ-lr.fr/>

Financement : 3,3 millions d'euros (ministère de la mer, le ministère de la transition écologique, France Filière Pêche)

## AXE 2 : RÉDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

### 6. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de systèmes dissuasifs (pingers) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pingers). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année. En

2022, l'objectif était de contrôler 100 % des chaluts pélagiques et démersaux en paire actif plus de 30 jours. 44 contrôles ont été réalisés en 2022 sur les 80 chaluts pélagiques et démersaux en paire qui doivent être équipés. 79% des chaluts actifs plus de 30 jours ont été contrôlés, les autres contrôles concernent des navires ayant moins de 30 jours d'activité et un navire étranger a été contrôlé.

L'effort de contrôle sera maintenu et poursuivi en 2023 afin de s'assurer de la conformité de l'ensemble de la flotte française. L'objectif de contrôle pour la campagne 2023 est que **100% des navires ayant déclaré plus de 15 jours de pêche en 2022** avec un engin et dans une zone concernée par l'emport, qui n'ont pas encore fait l'objet de contrôle, soient contrôlés par les services.

## 7. Une expérimentation d'ampleur de tests de solutions techniques de réduction des captures accidentelles de dauphins communs par les fileyeurs

Dans le cadre du nouveau plan d'action, la publication de l'[arrêté du 29 décembre 2022](#) relatif à l'amélioration de la collecte de données sur les captures accidentelles d'espèces protégées et à l'expérimentation de dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun à bord de navires de pêche sous pavillon français vient préciser la mise en œuvre de l'expérimentation et liste les 213 fileyeurs du golfe de Gascogne impliqués dans cette expérimentation.

Pour rappel, l'objectif est d'évaluer l'efficacité de trois dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles (pinger, balise et réflecteur) d'ici septembre 2024. Si l'efficacité des dispositifs de réduction permettait d'atteindre des niveaux de captures accidentelles compatibles avec le bon état écologique des populations de dauphins, ces dispositifs pourraient être généralisés dès l'hiver 2024-2025.

Porteur de projet : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)

Durée : équipement des navires sur 2023

Financement : 3,8 millions d'euros (Plan de relance)

## 9. Des travaux d'expérimentation cet hiver

Les trois projets décrits dans le bulletin n°1 se poursuivent et effectuent des tests complémentaires sur les dispositifs :

- ✓ PIFIL vise à collecter des données sur 29 fileyeurs équipés de pingres à la coque;
- ✓ PECHDAUPHIR vise à caractériser et limiter les captures accidentelles de petits cétacés dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise et de la baie d'Audierne (test courant 1er trimestre 2023);
- ✓ DOLPHINFREE a permis le développement d'un signal acoustique compréhensible et interprétable par les dauphins afin de signaler la présence du filet et le risque de mortalité associé. Des tests auront lieu prochainement avec une balise plus ergonomique pour les pêcheurs.

## AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

### 9. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés

Le projet Cetambicion<sup>5</sup>, partagé par la France, l'Espagne et le Portugal et financé par l'Union européenne, vise à faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentnelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 15 partenaires des trois États : ministères et organismes publics de recherche et de conservation.

Du 28 novembre au 2 décembre s'est tenu un workshop à Vigo en Espagne. Il s'inscrivait dans le cadre de propositions d'évaluation du bon état écologique et de la stratégie de surveillance des captures accidentnelles de cétacés. Les discussions entre experts des trois Etats membres ont notamment porté sur les méthodes d'analyse de risque « pêche » dans les zones Natura 2000, les différentes approches entre pays pour fixer les objectifs de bon état écologique, la collecte de données en matière de captures accidentnelles (autant à partir des échouages que d'autres sources de données : observateurs en mer, caméras, etc).

Une réunion nationale de restitution aux professionnels français de la pêche a été organisée le 12 décembre afin de présenter un état des lieux du projet et de ses résultats.

Un comité de pilotage du projet a également eu lieu le 15 décembre 2022. Les partenaires se sont accordés pour demander à la Commission européenne une prolongation de 3 à 6 mois du projet (qui devait initialement se terminer fin février 2023). Cette prolongation, si elle est agréée par la Commission européenne, permettra à la fois de finaliser et consolider les résultats et d'organiser un dernier workshop entre les partenaires.

## L'ACTIVITÉ DE PÊCHE, CETTE QUINZAINE ?

Comme chaque année, fin décembre, l'activité des navires est faible du fait de l'arrêt de beaucoup de navires pour les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, plusieurs dépressions hivernales se sont enchaînées, surtout dans le nord du golfe, contraignant l'activité des plus petits navires.

### ✓ Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique est quasi nulle sur cette quinzaine, elle concerne 2 jours d'activité pour une seule paire de chalut pélagique en bœuf. L'activité au chalut pélagique à panneaux reste marginale.

### ✓ Fileyeurs

- **Fileyeurs hauturiers à sole et à merlu** : l'activité de ces deux flottilles était globalement faible avec de nombreux navires arrêtés pour les fêtes à partir du 18-20 décembre. Seuls quelques navires étaient en activité au-delà de cette date.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers** : l'activité était normale jusqu'aux alentours du 20 décembre avec cependant des conditions météorologiques difficiles au nord du golfe de Gascogne contraignant l'activité de certains navires. Les navires (à quelques rares exceptions, essentiellement dans le sud) ont ensuite été stoppés jusqu'à début janvier.

---

<sup>5</sup> <https://www.cetambicion-project.eu/?lang=fr>

## AIDE A LA LECTURE DES CHIFFRES

**Les données de suivi** sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

### 1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Conformément à la note ministérielle du 1er septembre 2021 *relative au signalement des mammifères marins échoués ou à la dérive, morts ou en détresse pour améliorer la surveillance scientifique*, tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentielles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

### 2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances dans le cadre du plan d'action concerne l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer<sup>6</sup> et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.



Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort,appelez l'observatoire Pelagis :  
**05 46 44 99 10**  
(7 jours/7)



<sup>6</sup> <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.

### **3. Les données déclaratives des captures accidentelles**

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide<sup>7</sup> d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

**Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en tenant compte du temps de validation des données par les différents acteurs. En fin de période à risque, un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2022-2023.**

---

<sup>7</sup> <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*